



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 13.07.2020

Numéro de publication: SR01-0000003585

Cantons: GE, BS, VD

Entité de publication:

Laurence Morand-Jacquemoud - Etude de Mes Jacques SAUTTER & Laurence JACQUEMOUD, Notaires Associés, Cours des Bastions 8, 1205 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Gynlab AG et Labor Dr. Rinderknecht AG avec Unilabs, Laboratoire d'analyses médicales SA

2. Publication

Organisation transférante:

Gynlab AG
CHE-269.448.825
Hardstr. 34
4052 Basel
Labor Dr. Rinderknecht AG
CHE-114.920.315
Hardstr. 34
4052 Basel

Organisation reprenante:

Unilabs, Laboratoire d'analyses médicales SA
CHE-107.745.308
Chemin des Perrières 2
1296 Coppet

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

Point de contact:

Unilabs, Laboratoire d'analyses médicales SA
Chemin des Perrières 2
1296 Coppet